

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

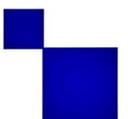
#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Laroche, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 04-03 du 10 décembre 2020

### ATTRIBUTION DE CRÉDITS DU FSE AU TITRE DE LA POLITIQUE D'INSERTION ET DIVERSIFICATION DE LA MAQUETTE DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR LES PÉRIODES 2018-2020 ET 2019-2021 – SUBVENTIONS ET CONVENTIONS.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ACCORDE les subventions suivantes au titre des crédits du FSE :

- 211 500 euros à l'association Aurore, représentant 29,09% du coût total de l'opération pour la période 2018-2020,
- 240 000 euros à l'association Emmaüs Alternatives, représentant 43,49% du coût total de l'opération pour la période 2018-2020,
- 180 000 euros à l'association Les Restaurants du cœur, représentant 6,19% du coût total de l'opération pour la période 2018-2020,
- 91 520,80 euros à l'association Compétences emploi,
- 301 976,08 euros à l'établissement public territorial Est ensemble,
- 57 031,79 euros à l'établissement public territorial Paris Terres d'envol ;

- AUTORISE le versement d'une avance de 40% pour les trois Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) soit :

- 84 600 euros pour Aurore,
- 96 000 euros pour Emmaüs alternatives,
- 72 000 euros pour les Restaurants du cœur ;

- APPROUVE la programmation des trois opérations « développement des clauses sociales » dont le coût total éligible est de 901 057,33€ et le montant FSE s'élève à 450 528,67€ pour la période 2019-2021 ;



- AUTORISE le versement d'une avance de 60% pour les 3 opérations « développement des clauses sociales », soit :

- 34 219,07 euros pour l'établissement public territorial Paris Terres d'envol,
- 181 185,65 euros pour l'établissement public territorial Est ensemble,
- 54 912,48 euros pour l'association Compétences emploi ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Aurore,
- Emmaüs Alternatives,
- les Restaurants du cœur,
- Compétence Emploi ;

- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les établissements publics territoriaux suivants :

- Est ensemble,
- Paris Terres d'envol ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*